

L'hon. M. CLAXTON: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a jamais versé de subventions aux pouponnières. Elles en ont reçu du ministère du Travail pendant la guerre, à la seule fin d'aider au recrutement des ouvriers des fabriques de guerre. Les femmes mariées pouvaient ainsi laisser leurs enfants en des endroits où on leur assurait tous les soins voulus pendant le jour. C'était une mesure de guerre et le ministère du Travail l'a discontinuée lorsque a cessé le besoin de recruter des travailleurs de guerre. Les pouponnières relèvent exclusivement de la compétence provinciale et ce sont les autorités municipales qui s'en chargent généralement. Tout autre renseignement que désire sur ce point l'honorable député doit venir du ministre du Travail, mais j'en ai dit assez, je crois, pour bien faire comprendre la situation.

Je sais gré à l'honorable député de Lanark de n'avoir pas relevé, à titre de médecin, certaines de mes observations de la semaine dernière sur la nature de l'arthrite, car nous pensons à peu près la même chose. Je verrai volontiers à ce que les hauts fonctionnaires du ministère étudient ses différentes propositions au sujet de la publicité. J'ajoute qu'il n'a jamais été question de publier le bulletin *Santé et bien-être social au Canada* pour qu'on le laisse dans les salles d'attente des médecins. Je pensais que des médecins aussi habiles que l'honorable député de Lanark mettaient des œuvres littéraires plus intéressantes dans les mains de leurs malades ou encore que ces derniers étaient si désireux de les voir qu'ils n'avaient pas le temps de lire des écrits de ce genre. Cette publication est destinée aux gens qui se dévouent dans ce domaine et qui, je le répète, lui ont fait jusqu'ici bon accueil.

Quant aux représentations faites par l'Institut canadien pour les aveugles, dont a parlé l'honorable député d'Oxford, j'ai rencontré au cours de l'année, les administrateurs de l'Institut et, je crois, ceux de la plupart des organismes provinciaux et leurs représentations qui sont exactement les mêmes ont fait l'objet du plus sérieux examen. Dans les propositions qu'il a soumises aux provinces, le Dominion offrait, les honorables députés le savent, de défrayer 50 p. 100 du coût de l'abaissement de l'âge à 21 ans et de la hausse de la subvention à \$30 par mois; nous étions aussi disposés à conclure avec les provinces des accords autorisant le relèvement du niveau de recettes facultatives des aveugles afin de les pousser à améliorer leur sort. Si l'entente avait été conclue, le Gouvernement avait l'intention de présenter dès cette session, ou le plus tôt possible, une mesure législative spéciale concernant les aveugles. A ces trois points de vue très importants, nous étions, je crois, en par-

fait accord avec les propositions de l'Institut. Quant à la cinquième proposition portant que l'on devrait accorder une gratification spéciale de \$10 par mois à ceux dont la vision est très faible, on a étudié la question, mais qu'on n'a pas encore pris de décision à ce sujet. En dernier lieu, on a demandé que les personnes qui sont entrées au Canada douées d'une vue normale et qui l'ont perdue, soient autorisées à recevoir la pension des aveugles si elles habitent le Canada depuis cinq ans. Nous sommes également prêts à étudier cette proposition.

Sur tous ces points nous avons fait droit dans une large mesure aux demandes formulées en faveur des aveugles au comité parlementaire de la sécurité sociale en 1943 et en 1944. Le Gouvernement a créé en outre dans ce ministère, au cours de l'année écoulée, un service spécial pour les aveugles, et en a confié la direction à un médecin qui a consacré une grande partie de sa vie au service des aveugles, soit au ministère des Affaires des anciens combattants, soit par amour de ce travail. Je veux parler du Docteur F. F. Burke. Depuis sa nomination, en collaboration avec d'autres médecins, il a effectué un relevé de tous cas de cécité au Canada, afin d'en déterminer la cause, et aussi afin de constater quelle proportion des aveugles au Canada pourraient être guéris au moyen de traitements ou d'interventions chirurgicales.

Nous croyons qu'on peut dans une grande mesure prévenir la cécité, et l'une des propositions que nous avons faites aux provinces portait que nous partagerions à parts égales les frais des traitements susceptibles soit de prévenir soit de guérir la cécité. Nous avons pensé que c'était l'amélioration la plus sensible que nous pourrions apporter à notre programme relativement à ce problème; parce que le meilleur moyen de secourir un aveugle c'est, bien entendu, de le guérir de sa cécité.

Les études faites jusqu'ici démontrent qu'une partie considérable de la cécité peut être évitée ou guérie, et nous sommes prêts à participer à ce travail de la manière indiquée. Ce relevé et ces études se continuent. Nous comptons aussi entreprendre des recherches sur les causes de la cécité qui frappe certaines collectivités. Un des honorables députés a signalé la forte incidence de la cécité au Nouveau-Brunswick. C'est un fait bien frappant qu'en certaines régions de cette province, les cas de cécité sont probablement trois fois plus nombreux que dans toute autre partie du pays.

M. MacNICOL: Mais pourquoi?

L'hon. M. CLAXTON: Personne ne le sait; et nous voudrions bien le savoir. C'est peut-être à cause de carences alimentaires. Nous